

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER :**

Informations générales sur la vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm (Pfizer/BioNTech, Moderna)

La vaccination est-elle sûre et efficace ?

En Suisse, tout vaccin doit être autorisé. Pour y arriver, il doit satisfaire à des critères élevés de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a soumis les vaccins à ARNm contre le COVID-19 à des études très précises avant de les autoriser. Sûrs et efficaces, ils ont déjà été administrés à plusieurs dizaines de milliers de personnes lors des essais cliniques.

Les vaccins sont également sûrs et efficaces pour les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques.

Depuis qu'ils ont été autorisés, ces vaccins ont été administrés à plusieurs centaines de millions de personnes. Les spécialistes continuent de surveiller la sécurité et l'efficacité des vaccins. Le bénéfice d'une vaccination doit clairement l'emporter sur les risques. Ce n'est qu'à cette condition que le vaccin en question est recommandé en Suisse.

Où puis-je me faire vacciner ?

La Confédération a élaboré une stratégie de vaccination ainsi que des recommandations.

La vaccination relève des cantons. Informez-vous sur le site Internet ou l'infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) ou auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir où vous pouvez vous faire vacciner.

Pour qui la vaccination est-elle recommandée ?

Nous recommandons la vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm à toutes les personnes de 12 ans et plus. Cette recommandation s'applique particulièrement :

- aux personnes vulnérables (personnes atteintes d'une maladie chronique, personnes de 65 ans et plus et femmes enceintes) ;
- à leur entourage privé et professionnel.

Qui ne devrait pas se faire vacciner ?

La vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm n'est pas recommandée aux :

- personnes ayant une allergie sévère confirmée à un des composants des vaccins, notamment au polyéthylène glycol (PEG).
- enfants de moins de 12 ans ; les données disponibles sur la vaccination sont insuffisantes pour cette tranche d'âge.

Attention : Vous avez une forte fièvre ? Vous êtes malade ou ne vous sentez pas bien ? Reportez alors le rendez-vous fixé pour le vaccin. Vous attendez le résultat de votre test COVID-19 ? Vous vous trouvez en isolement ou en quarantaine ? Ne vous faites pas vacciner maintenant et rattrapez la vaccination dès que possible.

Quelles règles dois-je observer si je suis enceinte ou envisage d'avoir un enfant ?

Vous prévoyez une grossesse ? Alors faites-vous vacciner dès que possible.

Vous êtes déjà enceinte et n'avez pas encore été vaccinée ?

Dans ce cas, nous vous recommandons de le faire à partir de 12 semaines de grossesse (donc à partir du 2^e trimestre). Vous pouvez toutefois également vous faire vacciner plus tôt.

Si vous êtes enceinte ou envisagez d'avoir un enfant et que vous avez des questions sur la vaccination, veuillez-vous adresser à votre médecin ou à une sage-femme.

Comment se déroule la vaccination ?

Le vaccin est administré au moyen d'une piqûre dans le haut du bras.

Combien de fois dois-je me faire vacciner ?

En règle générale, deux injections sont nécessaires. Vous pouvez faire la seconde environ quatre semaines après la première.

Les deux injections sont nécessaires pour garantir une protection optimale.

En règle générale, si vous avez déjà eu une infection confirmée au coronavirus, une seule injection avec un vaccin à ARNm est nécessaire.

Des exceptions s'appliquent aux personnes vulnérables ayant un système immunitaire affaibli ; renseignez-vous auprès de votre médecin.

Une vaccination de rappel est recommandée après six mois pour certains groupes de personnes vulnérables (voir la fiche d'information « *Vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm* »).

Quelle protection la vaccination m'offre-t-elle ?

Votre corps développe une protection contre le COVID-19. La protection est atteinte entre une et deux semaines après la seconde injection. Le vaccin renforce votre système immunitaire et le prépare à combattre le virus. Le risque que vous attrapiez le COVID-19 est fortement réduit. Selon l'état actuel des connaissances, les vaccins à ARNm protègent également contre les variants connus.

Important : Il n'existe pas de protection totale. Certaines personnes pourront tomber malades malgré la vaccination. La vaccination offre toutefois une très bonne protection contre une évolution sévère de la maladie. Faites-vous tester dès que vous avez des symptômes du COVID-19.

Vous trouverez des informations détaillées concernant la vaccination à cette adresse : www.ofsp-coronavirus.ch/mrna

**Combien de temps la vaccination me protège-t-elle ?**

Les spécialistes étudient encore la durée de la protection offerte par la vaccination. Selon l'état actuel de la recherche, la protection contre une forme grave de la maladie dure vraisemblablement au moins douze mois. Rien n'indique pour l'heure que la protection contre des formes graves diminue après ce laps de temps dans la population générale.

Puis-je attraper le COVID-19 en me faisant vacciner ?

Non. Vous ne pouvez pas attraper le COVID-19 en vous faisant vacciner. Les vaccins ne contiennent pas de coronavirus.

Dois-je me faire vacciner si j'ai déjà été infecté par le coronavirus ?

La vaccination est également judicieuse si vous avez déjà eu une infection au coronavirus. Une fois infecté, vous êtes en principe protégé d'une nouvelle infection pendant un certain temps. On ignore encore pendant combien de temps. Toutefois, des indices suggèrent que les personnes vaccinées sont mieux protégées contre une infection que les personnes guéries. Nous vous recommandons donc de vous faire vacciner afin d'être mieux et plus durablement protégé. Faites-vous si possible vacciner dans les trois mois après l'infection. Dès quatre semaines après une infection confirmée au coronavirus, une seule injection est suffisante en règle générale. Il est donc possible de renoncer à la deuxième dose.

Y a-t-il des effets secondaires ?

Toute vaccination peut avoir des effets secondaires. Le plus souvent, ils sont légers voire modérés et passent rapidement. Les effets secondaires sévères sont très rares. Certaines personnes peuvent, par exemple, développer une forte réaction allergique immédiatement après l'injection avec un vaccin à ARNm. Dans de très rares cas, une inflammation du muscle cardiaque (myocardite) ou du péricarde a été observée dans les quatorze jours suivant l'injection. La plupart de ces cas étaient bénins et ont pu être traités facilement. Un lien avec la vaccination est actuellement considéré comme possible. De telles inflammations se produisent toutefois plus souvent lors d'une infection au coronavirus qu'après une vaccination. Cela mis à part, aucune particularité relative à des effets secondaires sévères n'a été constatée à ce jour. On pourrait s'attendre à de tels effets secondaires dans les quelques mois suivant la vaccination. Des spécialistes observent attentivement d'éventuels indices.

Quels effets secondaires sont possibles ?

- des réactions à l'endroit de la vaccination (point d'injection), telles que douleur, rougeur et gonflement
- des maux de tête
- de la fatigue
- des douleurs musculaires et articulaires
- des symptômes généraux, tels que des frissons, une sensation de fièvre ou une légère fièvre

Ces effets secondaires surviennent souvent après une vaccination. Ils montrent que le corps développe une protection contre la maladie. Sous une forme légère, c'est donc un bon signe. Une réaction allergique peut provoquer, immédiatement après la vaccination, un important gonflement, une rougeur, des démangeaisons ou des difficultés à respirer. Les symptômes typiques d'une inflammation du muscle cardiaque sont des douleurs thoraciques, des difficultés respiratoires et des palpitations. Si ces symptômes apparaissent, contactez immédiatement votre médecin.

Combien de temps peuvent durer les effets secondaires ?

En général, ils disparaissent après quelques jours. En avez-vous encore après une semaine ? Empirent-ils ? Ou vous faites-vous du souci ? Alors, parlez-en à votre médecin.

Je suis vacciné. Puis-je infecter d'autres personnes avec le coronavirus ?

Après une vaccination complète, la probabilité que vous contractiez le coronavirus est nettement réduite, tout comme le risque de transmission. Toutefois, la vaccination ne garantit pas une protection à 100 %.

Attention : continuez à respecter les règles d'hygiène et de conduite et à porter le masque là où il est obligatoire.

Cependant : si vous êtes pleinement vacciné, vous pouvez vous abstenir de garder vos distances lorsque vous rencontrez en privé d'autres personnes pleinement vaccinées. Vous n'avez pas non plus besoin de vous placer en quarantaine en cas de contact avec une personne positive. Vous êtes en outre exemptés de nombreuses mesures sanitaires à la frontière¹

Qui paie la vaccination ?

La vaccination est gratuite pour vous. La caisse-maladie en paie une partie. La Confédération et les cantons assument le reste.

La vaccination est-elle facultative ?

Oui. En Suisse, la vaccination est une démarche volontaire : aucune obligation n'est prévue.

Où puis-je trouver d'autres informations ?

Vous trouverez d'autres informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site Internet de l'OFSP :

www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination

Ou demandez à votre médecin, ou à la pharmacie.

¹ Entrée en Suisse (admin.ch)

